

Grain de sel

LA REVUE DE L'INTER-RÉSEAUX

TRIMESTRIEL, MARS 2005

30

&

le dossier

la lettre du



programme Solidarité Eau

numéro 47

AU MENU :

L'eau, enjeu mondial II

Mise en valeur des grands fleuves V

Eau et usage agricole : quelques exemples à travers le monde IX

2005-2015, nouvelle décennie internationale de l'eau, CDD 13 (13^e session de la Commission du développement durable des Nations unies, New-York, 11-22 avril 2015) consacrée à l'eau, etc. En cette année 2005, l'eau est l'objet de toutes les attentions. L'agriculture est un gros consommateur en eau. Certains voudraient limiter les usages agricoles de l'eau dans un souci de préservation de l'environnement. Mais dans le même temps, 40 % de la production alimentaire est aujourd'hui assurée par l'agriculture irriguée, et l'augmentation des surfaces irriguées fait figure de solution pour améliorer la souveraineté alimentaire des pays en développement.

La présente publication, à la fois dossier de *Grain de sel* et *Lettre du pS-Eau*, est le fruit d'un travail commun à l'Inter-réseaux développement rural (IR) et au pS-Eau. Nos deux structures travaillent dans le même objectif de participer au développement durable. Pour cela, elles mettent en œuvre des actions semblables : activités d'échange et de concertation, de capitalisation, de diffusion d'information et d'animation de groupes de travail.

Pour satisfaire la curiosité de nos deux publics, ce dossier s'est tout d'abord attaché à présenter la question de l'eau de façon très générale. Puis il s'est intéressé à deux questions principales : celle de la gestion des grands bassins transfrontaliers en Afrique et celle de l'usage agricole de l'eau.

Une collaboration qui, nous l'espérons, permettra à nos membres d'élargir leurs connaissances, et de s'ouvrir à de nouveaux mondes... pour un développement plus juste et global.

Patrick Delmas, secrétaire exécutif de l'Inter-réseaux,
Pierre-Marie Grondin, directeur du pS-Eau.



Eau et développement rural

L'eau, enjeu mondial

► Cet article a été rédigé par Denis Désille, du programme Solidarité Eau (pS-Eau), à partir d'une sélection d'articles tirés des ressources documentaires publiées en page IV. desille@pseau.org

« **D**URANT LES 50 DERNIÈRES ANNÉES, les êtres humains ont modifié les écosystèmes plus rapidement et de manière plus importante que dans n'importe quelle autre période comparable de l'histoire humaine. » Ce constat, établi par le récent *Rapport du millénaire sur les écosystèmes*¹ rappelle l'inconséquence de nos modes de gestion : les milieux et ressources naturels se dégradent. Dans ce palmarès, malheureux et chargé, des ressources appauvries, l'eau figure en bonne place.

Si l'eau est abondante sur la planète, seul 1 % du volume d'eau douce est utilisable par l'homme, soit 0,001 % de toute l'eau disponible sur terre. À l'échelle mondiale, 4 430 km³ sont prélevés chaque année par l'homme. Le secteur agricole est, de loin, le plus gros consommateur d'eau, avec d'importants écarts selon les régions (50 % des prélèvements sont utilisés à des fins agricoles aux États-Unis, contre 85 % en Afrique et en Asie). Le secteur industriel, second gros consommateur, mobilise 20 % des prélèvements (dont 70 % sont prélevés pour l'électricité, le reste pour l'industrie). La consommation de l'eau pour les besoins domestiques arrive en troisième place avec, là encore, d'importants écarts : les usagers des pays du Nord consommant 10 à 20 fois plus d'eau que les usagers des pays en développement. Pour répondre à ces différents besoins, l'ensemble des prélèvements réalisés ces 50 dernières années a réduit de moitié le volume d'eau disponible

1. Suite à une récente étude conduite par l'Organisation des Nations unies.

pour la consommation humaine. En réponse à la croissance démographique des prochaines années, les besoins en eau pour la consommation humaine et les usages agricoles continueront à accroître considérablement la tension sur la ressource (dans une proportion bien supérieure aux besoins de l'industrie). Le défi à venir est donc celui de l'accès à l'eau potable et de l'approvisionnement alimentaire.

L'eau et la santé. Dans les pays du Sud, la pénurie d'infrastructures pour l'accès à l'eau potable et l'évacuation des eaux usées conduit les populations les plus démunies à consommer de l'eau contaminée. En 2000, le nombre de décès dus à des maladies liées à l'eau est estimé à plus de 2 millions. Aujourd'hui, 1,1 milliard de personnes ne disposent pas d'un accès à l'eau potable et 2,4 milliards n'ont pas accès à un système d'assainissement.

L'eau et l'approvisionnement alimentaire. C'est dans les pays du Sud, zones de plus forte pression démographique, que se concentreront les plus importantes hausses de la production agricole et des surfaces irriguées. 40 % de la production alimentaire est aujourd'hui assurée par l'agriculture irriguée et les prélèvements en eau pour l'irrigation ont augmenté de 60 % depuis 1960.

Une gestion rationnelle de nos ressources en eau appelle donc à en préserver la qualité et la quantité, tout en mobilisant les financements nécessaires pour permettre l'exploitation de cette ressource, que ce soit à des fins domestiques ou agricoles.

Engagements internationaux : objectifs réels ou vœux pieux ? Depuis 30 ans, la succession des rencontres internationales et des engagements des États reflète une prise de conscience réelle de l'urgence des actions à entreprendre pour préserver notre bien vital et commun. Néanmoins, la plupart de ces engagements ont jusqu'à présent peine à trouver une traduction concrète sur le terrain (comme l'a montré le bilan mitigé de la décennie internationale pour l'eau potable et l'assainissement). Faute d'une mobilisation internationale suffisante, les engagements les plus récents pour réduire de moitié d'ici 2015 la population n'ayant pas accès aux services d'eau et d'assainissement ainsi que celle qui souffre de la faim (Johannesburg 2000, New-York 2002), laissent peu d'espoir quant à leur aboutissement.

En 1970, les Nations unies avaient souhaité que l'aide publique au développement atteigne 0,7 % du PNB des pays développés. Seuls cinq pays² ont atteint cet objectif. Mais l'aide publique internationale pour le développement n'a cessé de baisser ces dernières années... pour atteindre 0,22 % en 2000.

Qui croit aujourd'hui aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD)? Bien peu de gens, en vérité. Pour preuve, certains proposent que les OMD, hier flambeau de la communauté internationale et de son engagement dans la lutte contre la pauvreté (pas moins de 147 États les ont adoptés), devraient plutôt aujourd'hui être une « référence qui montre publiquement le contraste entre le monde que nous souhaitons et le monde que nous avons »...

Bons outils et faux débats pour relever le défi de l'eau. Mais qu'on ne s'y trompe pas : exhorter les pays du Nord à contribuer au financement des infrastructures au Sud est nécessaire, mais loin d'être suffisant. Des principes et modes d'action s'imposent : « bonne gouvernance » des services, formation pour la bonne exploitation des équipements ; participation des usagers et des différents acteurs du secteur, etc. Mais au-delà, une gestion globale de la ressource et de ses différents usages

2. Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède.



doit aujourd'hui être mise en œuvre. C'est à partir de la connaissance des différentes ponctions réalisées sur la ressource, des usages qui sont faits de cette eau prélevée et des volumes ensuite rejetés dans le milieu naturel, que des règles d'usage peuvent être définies pour exploiter la ressource tout en la préservant. Une approche de bon sens, en somme, mais délicate à mettre en œuvre : difficile de parvenir à une vision commune pour des acteurs dont les intérêts divergent. C'est pourtant le pari de la « Gestion intégrée des ressources en eau – Gire », une démarche que prônent aujourd'hui la plupart des partenaires au développement³.

Quand certains se soucient de la bonne exploitation de la ressource, d'autres s'interrogent sur « qui » est autorisé, ou non, à l'exploiter. Ainsi en est-il du débat sur la privatisation du service de l'eau potable dans les pays du Sud. À ce jour, seuls 5 % de la population mondiale utilisent un réseau exploité par un opérateur privé. Alors que le marché de l'eau en réseau

3. Cf. ci-dessous.

« 1,1 MILLIARD DE PERSONNES NE
DISPOSENT PAS D'UN ACCÈS À L'EAU
POTABLE »

ne progresse que de 1 à 2 % par an, le secteur privé semble de plus en plus frileux pour investir dans les pays en développement et, dans les grands centres urbains, dominant des réseaux peu ou pas renouvelés qui ne parviennent pas à s'étendre pour desservir les zones périphériques. La question de la

privatisation de l'eau au Sud est en réalité marginale et ses pratiques (abusives ou non) sont toujours « autorisées » par un contrat négocié par l'autorité responsable du service de l'eau (l'État ou la collectivité). Alors que la population urbaine s'accroît plus vite que les services de base, la question qui se pose aujourd'hui est « Comment mobiliser des fonds (publics et privés) pour accroître l'accès à l'eau ? ». Dans la perspective des OMD, tous les secteurs (public et privé) doivent être mobilisés, « sous réserve que la puissance publique exerce pleinement ses responsabilités sur le contrôle des services et en particulier l'extension des équipements, les tarifs et dispositifs de solidarité pour les plus pauvres ».

L'eau, source de vie et de développement économique, est une ressource

trop sollicitée, trop malmenée, en dehors de toute considération environnementale et durable. La problématique de l'eau s'articule autour de phénomènes complexes qui sont aujourd'hui connus pour la plupart. Les principes de gestion rationnelle, raisonnée et durable sont régulièrement mis sur le devant de la scène lors des rencontres internationales.

Dans un contexte et des perspectives alarmistes et malgré l'insuffisante mobilisation de la communauté internationale, des actions concrètes sont expérimentées sur le terrain. À partir d'initiatives ciblées pour la gestion, la valorisation et l'exploitation agricole de la ressource en eau, ce dossier a l'ambition de livrer un aperçu sur la diversité et les enjeux liés à l'eau, patrimoine collectif. ■

QU'EST-CE QUE LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE) ?

LE RÉSEAU international des organismes de bassin (Riob), lors de son atelier du 20 mars 2000 organisé dans le cadre du forum mondial de l'eau à La Haye (Pays-Bas), définit la gestion intégrée des ressources en eau comme « un outil visant à utiliser durablement l'eau pour répondre aux différents besoins, en permettant à la fois :

- de lutter contre les catastrophes naturelles et les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse, en prenant en compte gestion de l'eau et de l'espace ;
- de satisfaire de façon fiable les besoins des populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies ;
- d'assurer la suffisance agroalimentaire par l'assainissement des terres agricoles et l'irrigation appropriée ;
- de développer de manière harmonieuse l'industrie, la production énergétique, la pratique des loisirs et les transports par voie d'eau ;

- de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver les écosystèmes aquatiques, notamment en vue de protéger la faune et d'optimiser la production piscicole pour l'alimentation, de satisfaire les besoins des différents usages et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux aquatiques. »

Pour satisfaire ces objectifs, le Riob recommande :

- l'organisation à l'échelle des grands bassins versants de cette gestion globale des ressources en eau et des milieux, pour viser la satisfaction optimale des besoins légitimes ;
- la participation des autorités locales, de toutes les différentes catégories d'usagers et de la société civile à la définition de la politique de l'eau, au sein notamment de comités de bassin ;
- l'élaboration de schémas directeurs de bassin, fixant les objectifs à moyen et long termes et leur mise en œuvre

- dans le cadre de programmes d'intervention prioritaire quinquennaux ;
- l'instauration de systèmes de financements spécifiques reposant sur les principes « utilisateurs-pollueurs-payeurs », de façon à ce que « l'eau paie l'eau » dans un esprit de solidarité de bassin.

La gestion intégrée des ressources en eau suppose que soient organisés à tous les niveaux pertinents, et notamment pour chaque bassin versant national ou partagé, des systèmes globaux et permanents d'information permettant de mieux connaître l'état en quantité et qualité des ressources et des milieux, les usages qui en sont faits et les pollutions rejetées, ponctuelles ou diffuses.

À cette fin, des capacités d'information et de formation des représentants des autorités locales et des usagers doivent être développées pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions, qui leur incombent dans le cadre de la politique de bassin. ■

Ressources documentaires

1. Ouvrages

Les batailles de l'eau. Pour un bien commun de l'humanité. Mohamed Larbi Bouguerra. Enjeux Planète. Septembre 2003.

Les enjeux stratégiques de l'eau et les initiatives récentes. Karel Mayrand, 3 volumes, ministère des relations internationales du Québec, décembre 1999.
Une introduction à l'état de l'eau sur la planète, le marché, les questions d'accès, etc.

Les nouvelles politiques de l'eau – enjeux urbains, ruraux, régionaux. Revue Tiers-Monde, n°166, avril-juin 2001.

La rénovation des politiques de l'eau dans les pays du Sud. Études de cas à Alger, au Nord de l'Inde, au Maroc, au Brésil, en Indonésie, au Mexique et en Afrique.

Eau. M. Camdessus, B. Badré, I. Chéret, P.F. Ténière-Buchot, Robert Laffont, 2004. Par des membres du groupe de travail mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, cet ouvrage plaide pour une relance de l'investissement privé dans le secteur.

La bataille de l'eau. Roger Cans. Éditions du Monde, 1994. Tirage épuisé.

Eau : encadrer les partenariats public-privé. Les notes de l'Iddri. Coordination : Thierry Giordano. 2003. 44 pages.

Atlas mondial de l'eau, une pénurie annoncée. Salif Diop, Philippe Rekacewicz, Emmanuelle Rivière. Éditions Autrement, 2003, 60 pages, 13 €. Avec plus de 45 cartes et graphiques, cet atlas présente un panorama des ressources mondiales en eau douce et marine. Le sommet de Johannesburg a révélé au public l'importance des questions liées à la gestion de l'eau, et cet ouvrage se propose d'y répondre.

L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie, rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, Unesco, mars 2003, 576 pages, 49,95 USD.

Le rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) est une étude périodique qui donne une image exhaustive de l'état des ressources mondiales en eau. Il vise à permettre la formulation de politiques pour le développement et l'utilisation durable de nos ressources en eau douce. www.unesco.org/water/wwap/

Le rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) est une étude périodique qui donne une image exhaustive de l'état des ressources mondiales en eau. Il vise à permettre la formulation de politiques pour le développement et l'utilisation durable de nos ressources en eau douce. www.unesco.org/water/wwap/

2. Textes

Eau et développement durable : Être ou paraître ? Association 4D (dossiers et débats pour le développement durable). www.association4d.org

L'eau, des ressources et des hommes. Paroles d'acteurs (Water, Resources and People. Key Players' views). L'Agence française de développement, partenaire du développement durable. 35 pages.

Note sectorielle sur l'eau, rapport de première phase, préparation du comité interministériel de la coopération internationale et du développement du ministère français des Affaires étrangères (Cicid) de juillet 2004.

Le problème des objectifs du millénaire pour le développement : Confronter les attentes de l'aide et les succès du développement. Michael A. Clemens, Charles J. Kenny et Todd J. Moss, *Working Paper 40, Center for Global Development.*

3. Dans les revues

Eau, inventer la coopération internationale, Courrier de la planète, n°70, 2002.

Dossier « Eau pour tous : L'état d'urgence » dans la revue *Pour* du groupe de recherche pour l'éducation et la prospective numéro 185, mars 2005. 20 euros à commander au grep.pour@wanadoo.fr
Tél. : +33 (0)1 55 33 10 40
Fax : +33 (0)1 55 33 10 41

Dossier « La Guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? » dans *Alternatives internationales* février 2005 numéro 21.

Dossier : « Main basse sur l'eau des villes » dans *Le Monde diplomatique* mars 2005.

Les ressources disponibles sur internet sont indiquées en page XVI du présent dossier.

Le 3 mars 2005, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé l'évidence : les subventions américaines sur le coton sont illégales

Les États-Unis devront éliminer leurs subventions à l'exportation d'ici au 1er juillet 2005. Passé ce délai, le Brésil, plaignant, pourra procéder à des rétorsions commerciales à leur encontre. Les quatre pays africains n'ayant pas porté plainte, en grande partie à cause du coût de la procédure, ne tireront bénéfice de cette décision que si elle aboutit à l'adoption de nouvelles règles au sein des accords multilatéraux de l'OMC.

Le second numéro de La Calebasse, le bulletin de liaison des membres de l'Inter-réseaux Sénégal sort fin mars 2005

Il comportera un dossier consacré à la maîtrise de l'eau avec des articles sur la concurrence en matière d'accès à l'eau entre eau agricole et approvisionnement en eau potable de la ville de Dakar. Il y sera également question de la loi d'orientation agro-sylvopastorale, analysée par les membres d'Inter-réseaux Sénégal de la région de Tambacounda et confrontée à leurs réalités lors de leur 2e atelier qui s'est tenu en octobre 2004. Pour obtenir *La Calebasse*, contacter Daouda Diagne : daouda.diagne@sentoo.sn

Les consommateurs américains peu informés sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Selon une étude du Food Policy Institute (États-Unis), 69 % des Américains ignorent consommer des OGM et seulement 48 % savent que des produits génétiquement modifiés sont commercialisés aux États-Unis. Au final, 27 % seulement se déclarent favorable à l'utilisation des OGM, 23 % sont contre et 49 % ne se prononcent pas. Source : Inf'OGM, février 2005, www.infogm.org

Grippe aviaire en Asie : quels risques pour l'Afrique ?

La grippe aviaire qui sévit dans le sud-est asiatique depuis fin 2003 provoque presque 100% de mortalité chez les poulets. Le virus peut contaminer l'homme. Au moins 55 cas ont été recensés au Vietnam et en Thaïlande, avec un taux de mortalité très élevé. Sur le continent africain, seul l'Afrique du Sud a enregistré une forme atténuée du virus qui frappe les élevages d'autruches, obligeant l'abattage de milliers d'animaux et l'arrêt des exportations vers l'Europe. Au niveau humain, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) craint le développement d'une épidémie mondiale.

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), une réussite à nuancer ?

DEPUIS MAINTENANT PLUS DE TRENTE ANS, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) fait figure d'exemple en matière d'organisation inter-étatique de pilotage de l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources du fleuve Sénégal. Pour autant, les nombreux aménagements hydro-électriques et agricoles réalisés ont eu des effets économiques et environnementaux contrastés pour les populations riveraines, jusqu'à présent peu associées à la prise de décision.

PRÉSENTATION DE L'OMVS

► Cette présentation est un résumé, par la rédaction, d'une contribution initiale de 14 pages, disponible sur le site de *Grain de sel* : www.inter-reseaux.org, rubrique *Grain de sel*, compléments au n° 30.

L'ORGANISATION de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), créée en 1972, s'est vu assignée par les trois États qui la composent (Mali, Mauritanie, Sénégal) la planification, l'exécution, et la gestion d'aménagements fluviaux dans le respect des écosystèmes en vue des objectifs suivants :

- réaliser l'autosuffisance alimentaire par le développement des cultures irriguées ;
- accroître la production hydroélectrique et mettre en œuvre un programme d'électrification rurale ;
- développer les capacités de navigation.

Divers programmes de réalisation et outils de suivi et de gestion ont été élaborés et exécutés à travers les organes d'orientation, de pilotage et d'exécution de l'OMVS. Pour les besoins de l'exploitation du fleuve à des fins agricoles ou industrielles, le principe d'une approbation préalable par les États a été décidé pour tout projet susceptible de modifier d'une manière sensible les caractéristiques du fleuve. Ce principe s'est notamment traduit par la mise en place de deux agences publiques inter-étatiques de gestion des ouvrages réalisés : la société de gestion de l'énergie de Manantali (Sogem) et la société de

gestion et d'exploitation du barrage de Diama (Soged). La XIII^e conférence des chefs d'États et de gouvernement, en mai 2003, a réaffirmé les orientations stratégiques de l'OMVS. Atteindre ces objectifs suppose la participation de tous les acteurs ainsi qu'une gestion concertée de la ressource entre secteur public, collectivités locales et secteur privé mobilisés au travers de canaux de concertation adaptés.

Tamsir Ndiaye, coordonnateur de l'observatoire de l'environnement de l'OMVS, www.omvs.org
 Cartothèque consultable à www.omvs-soe.org

LA SOCIÉTÉ CIVILE MIEUX PRISE EN COMPTE. ENTRETIEN AVEC ABOUBAKRY MBODJ

► Aboubakry Mbodj est coordonnateur du secrétariat permanent de la Coordination des ONG pour le développement et l'environnement du bassin du fleuve Sénégal (Codesen).

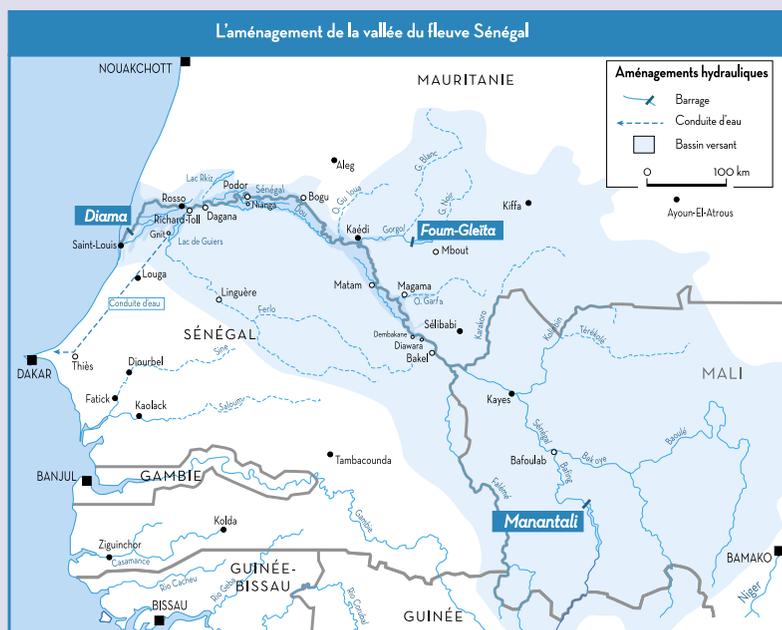
LA RÉDACTION : *L'espace de concertation inter-étatique instauré dans le cadre de l'OMVS fait-il une place au dialogue avec les représentants de la société civile ?*

ABOUBAKRY MBODJ : Il n'y a pas eu par le passé de réelle prise en compte par l'OMVS des préoccupations des acteurs de la société civile dans ses projets et instances. C'est ce constat qui a conduit à la création de la Codesen en 1997, à l'initiative d'un groupe d'ONG installées au Sénégal et impliquées dans la protection de l'environnement et la défense des intérêts des communautés riveraines. Il s'agit de permettre à celles-ci d'avoir accès à l'information sur les aménagements de l'OMVS et d'être impliquées dans les programmes d'accompagnement agri-environnementaux. Il faut désormais reconnaître une récente dynamique d'ouverture de l'OMVS à des organisations comme la Codesen. Celle-ci a ainsi été associée à tous les ateliers de concertation pour la définition et la mise en œuvre du programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement (Passie) des grands chantiers d'aménagements conduits par l'OMVS.

LA RÉDACTION : *Quels sont les axes de mobilisation actuels de la Codesen ?*

AM : Aujourd'hui la Codesen est reconnue comme un interlocuteur responsable par l'OMVS au niveau de sa cellule nationale sénégalaise, sans pour autant que ces relations soient formalisées et institutionnalisées. Dans le cadre du programme « gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin du Sénégal (GEES) » qui va démarrer en 2005, les organisations de base seront impliquées. Il y a encore du chemin à faire pour que les échanges se traduisent par une réelle

concertation. Au niveau sous-régional, pour accompagner les autres pays riverains dans cette nouvelle dynamique, la Codesen a organisé en 2004 des missions en Mauritanie, au Mali et en Guinée. Il s'agissait d'assurer une information des acteurs locaux quant à la mise en œuvre du GEES et d'appuyer la définition et la mise en œuvre, dans chacun des pays, d'un plan d'action et de mobilisation des acteurs non gouvernementaux. ■



(suite de la page V)

**LA VALLÉE
DU FLEUVE
SÉNÉGAL,
AUSSI UN LIEU
DE CONFLITS
ENTRETIEN
AVEC CÉLINE
VANDERMOTTEN**

► Céline Vandermotten est l'auteure de *Géopolitique de la vallée du Sénégal. Les flots de la discorde* (cf. note de lecture ci-contre)
celvdm
@hotmail.com

LA RÉDACTION : *Votre ouvrage s'intitule Géopolitique de la vallée du Sénégal. Les flots de la discorde. Quels sont selon vous les principaux facteurs de discorde dans la vallée ?*

CÉLINE VANDERMOTTEN : Les enjeux sont de trois types : il y a tout d'abord l'enjeu foncier. Les aménagements mis en place par l'OMVS ont bouleversé les systèmes traditionnels d'acquisition de la terre. Que ce soit au Sénégal au Mali ou en Mauritanie, on est passé d'un système traditionnel à un système moderne qui a surtout profité à l'agrobusiness. En Mauritanie, les modifications à la loi du domaine nationale ont été principalement en faveur des hommes d'affaire maures et des Haratins¹, et discriminantes pour les cultivateurs négro-mauritanien de la région, venant en ce sens renforcer une politique arabisante assez générale au pays. Le second enjeu est l'enjeu frontalier. Le fleuve définit la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie. Les événements de 1989² sont là pour attester des intérêts en jeu. La mise en valeur de la vallée, qui un temps n'intéressa que peu la Mauritanie, a entraîné le besoin de mieux définir la frontière. Il faut rappeler que le dernier tracé frontalier de l'époque coloniale (cité aujourd'hui comme référence juridique au regard du principe d'intangibilité des frontières) n'était

1. Anciens esclaves affranchis ayant le plus souvent adopté les modes de vie et la culture de leurs maîtres, ainsi parfois appelés « Maures noirs ».
2. Pour plus d'informations sur le conflit sénégal-mauritanien, cf. l'ouvrage. Extrait : *Le 9 avril 1989, un incident classique oppose des agriculteurs soninkés sénégalais du village de Diawara à des éleveurs peuls mauritaniens du village de Sonko pour une affaire de divagation d'animaux. Il va servir de prétexte au déclenchement de vagues de violence au Sénégal et en Mauritanie contre les ressortissants respectifs des deux pays. Cela entraînera la fermeture de la frontière entre les États [...] Pendant plus de trois ans, les 2 gouvernements ne se parleront que par l'intermédiaire du Mali, principal médiateur. Il faudra attendre le 23 avril 1992 pour que les relations diplomatiques entre les deux États soient rétablies.*

qu'administratif puisqu'il délimitait deux entités de l'Afrique occidentale française (AOF). Il n'avait pas d'impact sur les identités et les déplacements des populations autochtones puisque celles-ci relevaient d'un même grand ensemble. Jusqu'alors, le fleuve était plus zone d'échanges et de rassemblement que frontière. Les premiers litiges qui surgirent entre les présidents des indépendances (Léopold Sedar Senghor et Mokhtar Ould Dada) restèrent longtemps larvés. Ils n'apparurent au grand jour que fin des années 80 au moment de la mise en valeur du fleuve. Le troisième enjeu est lié à l'eau, à son usage et à son partage. Un conflit a bien failli refaire surface en 2000, lorsque le président Wade a souhaité utiliser les crues du fleuve pour ré-alimenter les vallées fossiles et les mettre en culture. Face à la réaction très vive et à l'ultimatum de la Mauritanie, le Sénégal a très vite retiré son projet.

LA RÉDACTION : *En quoi l'OMVS a-t-elle contribué au règlement de ces conflits ? Quelles sont ses limites ?*

CV : L'OMVS a surtout contribué à taire certains problèmes de fonds. On a joué la carte de la diplomatie autour des grands enjeux économiques, agricoles, hydroélectriques, mais au détriment de questions problématiques (frontalières, foncières, politiques, etc.) ayant des implications humaines, comme les 40 000 négro-mauritaniens réfugiés encore aujourd'hui dans des camps le long du fleuve au Sénégal. Les aménagements de l'OMVS, principalement les deux grands barrages de Diama (1986) et Manantali (1988) ont été faits dans une logique économique productiviste, sans consultation des populations soi-disant « bénéficiaires » et sans réelle préoccupation sociologique ou écologique. Certes la désalinisation des eaux a permis le développement des cultures, et l'arrivée d'eau douce dans les villages. Mais globalement, les petits paysans n'ont pas bénéficié des aménagements. On n'a pas cherché à développer une agriculture familiale, mais bel et bien l'agro-industrie, avec des grands périmètres irrigués qui, soit dit en passant, n'ont pas donné lieu aux productions escomptées et ont été boudés par les paysans à cause des difficultés techniques et des fortes pressions foncières qui s'y exerçaient.

LA RÉDACTION : *Quelles sont pour vous les perspectives d'avenir ?*

CV : Le bilan est mitigé. On avait promis le dégagement de surplus afin d'augmenter les revenus des paysans et d'atteindre un stade d'autofinancement après réinvestissement. Cela n'a pas été le cas et on est encore loin de satisfaire l'autosuffisance alimentaire des populations. La satisfaction des besoins en eau et en électricité n'est pas totalement assurée. De fait, le barrage de Manantali produit de l'électricité qui est distribuée dans les villes, mais ne va pas dans tous les villages... L'avenir est lié au règlement des problèmes de fonds que j'ai souligné précédemment. Sur ce point, la question foncière devrait faire l'objet d'un traitement propre prochainement. Dès à présent, le fait qu'au Sénégal, elle ait été exclue de la loi d'orientation agrosylvo-pastorale est un point positif. La question humaine doit aussi être traitée (notamment celle des réfugiés). La vétusté des équipements et le manque de ressources humaines de l'OMVS constituent aussi un défi pour l'avenir : les financements consentis dans la construction des aménagements n'ont pas été accompagnés des moyens nécessaires pour assurer de suivi et la gestion de l'après barrages. ■

Note de lecture. *Géopolitique de la vallée du Sénégal. Les flots de la discorde.* Col. Études africaines, L'Harmattan, juin 2004, 165 p. 14,70 € ISBN : 2-7475-5855-X

L'ouvrage avance que le conflit sénégal-mauritanien a largement été le fait d'enjeux économiques dans un contexte de crise climatique, et non un conflit inter-ethnique, comme nombre d'analystes l'ont affirmé au plan international. Examinant les faits d'un point de vue historique l'auteure fait une analyse fine d'une situation où les tabous ne manquent pas. Elle pose la question du sort des populations de la vallée, plus particulièrement de milliers de réfugiés « oubliés » là, et de la stabilité d'une situation où de multiples problèmes n'ont jamais été traités.

L'autorité du bassin du Niger (ABN), le temps du renouveau ?

CRÉÉE EN 1980, l'autorité du bassin du Niger a longtemps souffert d'une image « d'éléphant blanc ». Depuis quelques années, cette image semble changer. Mirage ou réalité ? Le secrétaire exécutif de l'ABN y croit, parlant du « réveil d'un grand bassin ». De son côté, Jean-Bosco Bazié, conseiller technique principal de l'association Eau vive-Niger, croit aussi à une vraie réforme, indispensable à la sauvegarde du fleuve.

**L'AUTORITÉ
DU BASSIN
DU NIGER : LE
RÉVEIL D'UN
GRAND BASSIN**

LE BASSIN DU FLEUVE NIGER, 3^e d'Afrique et 9^e du monde, couvre un tiers de la superficie de l'Afrique de l'Ouest. Suite à la Commission du Fleuve Niger née en 1964, l'Autorité du bassin du Niger (ABN) a été créée en 1980. Le but de l'ABN est de promouvoir la coopération entre les pays membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad) et d'assurer un développement intégré du bassin du Niger. Ses objectifs majeurs sont les suivants :

- coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources du bassin ;
- planifier son développement ;
- concevoir, réaliser, exploiter et entretenir les ouvrages et projets communs ;
- assurer le contrôle et la réglementation de la navigation ;
- participer à la mobilisation des financements.

Malgré la persistance de crises financières et institutionnelles, il est remarquable de noter que la solidarité entre les neuf pays ne s'est jamais démentie depuis maintenant plus de quarante ans, les réunions statutaires n'ayant jamais cessé de se tenir. À partir de 1998, plusieurs initiatives ont permis à l'ABN de sortir d'une période

de léthargie : l'appui exceptionnel de certains États membres, le colloque sur la sauvegarde du fleuve Niger en 1999 et les missions de sensibilisation des partenaires.

Le renouveau de l'ABN. Sous l'impulsion de la Banque mondiale vite rejointe par la Banque africaine de développement, la France, le Canada et plus récemment par la Commission européenne, l'ABN s'est engagée depuis 2002 dans le processus de

« vision partagée ». En parallèle, une réorganisation profonde de l'institution et de ses antennes nationales est en cours, suite à un audit mené en 2003 par l'Office international de l'eau. Une conférence des chefs d'État de l'ABN et des partenaires, organisée à Paris en avril 2004 sous l'impulsion des présidents Jacques Chirac et Mamadou Tandja, a abouti à la signature :

- de la déclaration de Paris sur les principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable et partagé du Bassin du Niger par les neuf chefs d'État et de gouvernement ;
- d'un cadre de coopération par une

vingtaine de partenaires techniques et financiers.

La dynamique actuelle, fortement soutenue par les partenaires et bientôt par de nouvelles forces internes, aboutira début 2006 à un plan d'action pour le développement durable du bassin, à la définition duquel participe d'ores

et déjà la société civile. Ce plan d'action doit déboucher dans la prochaine décennie sur la mise en oeuvre des investissements nécessaires au mieux-être des 150 millions

de femmes et d'hommes peuplant le bassin versant, dans le respect d'un environnement naturel exceptionnel.

Mohammed Bello Tuga, secrétaire exécutif de l'ABN, abnsec@intnet.ne ou beltuga@yahoo.com

« MALGRÉ LES CRISES, LA SOLIDARITÉ

ENTRE LES 9 PAYS NE S'EST PAS

DÉMENTIE EN 40 ANS »

**QUESTIONS À
JEAN-BOSCO
BAZIÉ**

LA RÉDACTION : Quarante ans après la création de l'autorité du bassin du Niger, quels sont pour vous, en tant que représentant de la société civile, les principales avancées d'une telle autorité, et les principaux blocages ?

JEAN-BOSCO BAZIÉ : Il est vrai que peu d'actions concrètes et visibles ont été faites sur le terrain mais je pense que si l'ABN n'existait pas, il faudrait la créer. La principale avancée si on peut l'appeler ainsi reste avant tout l'existence même de cette autorité. La léthargie dans laquelle cette institution a baigné pendant plus de 3 décennies

peut bien s'expliquer même si elle n'est pas excusable. Au lendemain des indépendances, plusieurs organisations intergouvernementales sous-régionales ont vu le jour en Afrique à la fois pour combler l'échec de certaines tentatives passées de regroupements politiques (exemple de la confédération du Mali) et pour traiter des questions spécifiques de développement économique et social. Malgré la création de ces organisations inter-États, l'espace national (pays) est resté la référence dans la conception et la mise en oeuvre des politiques de développement. Il arrive parfois que ces politiques nationales,

les intérêts défendables et défendus au niveau de chaque pays entrent en contradiction et en confrontation avec des politiques supranationales sur des espaces partagés tels que le bassin, son fleuve et ses affluents. Les défis des pères fondateurs à ce niveau restent entiers à ce jour : lever ces contradictions, concilier les intérêts nationaux et supranationaux et faire du bassin du fleuve Niger un espace de développement harmonieux.

LA RÉDACTION : Pouvez-vous expliquer quelles sont les grandes lignes de la « nouvelle démarche » de l'ABN, et ➔

► Jean-Bosco Bazié est conseiller technique principal de Eau Vive - Niger et point focal pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre du Groupe de référence africain pour l'eau (GRAE). evniger@intnet.ne Eau Vive est une association française de solidarité internationale qui intervient dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest en appui à des projets locaux dans les domaines de la maîtrise de l'eau, l'accès à la santé, à l'éducation, la production agropastorale, les initiatives économiques locales et l'organisation sociale. La représentation au Niger compte une quinzaine de salariés et couvre plus d'une centaine de communautés villageoises. www.eau-vive.org/

◀ *sa mise en place. Quelles en sont les implications pour la société civile ?*

JBB : La nouvelle démarche de l'ABN consiste à redonner vie à l'institution afin qu'elle remplisse sa mission qui n'a pas changé : sortir l'institution de sa léthargie actuelle en la dotant des moyens (humains, financiers) nécessaires à son action ; assurer une meilleure mobilisation politique et sociale dans les pays partageant le bassin autour de cette action ; réaliser les actions qui doivent l'être pour protéger les ressources du bassin, valoriser le potentiel existant pour le bonheur des générations actuelles et futures.

En ce qui concerne la société civile, son rôle est de mon point de vue naturel dans l'atteinte des objectifs de la vision partagée dans la mesure où nul ne peut faire le bonheur d'autrui à sa place. De par son avantage comparatif de proximité, de capacité de mobilisation sociale à la base, elle peut servir de levier non seulement pour une meilleure information et sensibilisation des populations sur les enjeux de cette nouvelle démarche mais aussi sur l'action à engager du niveau local au niveau régional en passant par le niveau national. Il est évident que le sable qui remplit chaque jour le fleuve n'est pas tombé du ciel, mais provient de la dégradation des petits bassins versants dans les villages, dans les terroirs en profondeur des terres dans les différents pays partageant le bassin. Freiner cela en amont et permettre aux femmes et aux hommes de vivre dans leur terroir est sans doute la meilleure façon de sauver le fleuve car les hommes sont le dernier rem-

part à sa disparition.

Il reste entendu que la participation des acteurs de la société civile doit être de qualité. Or, l'expérience montre aussi que ces acteurs ne vont pas mieux que d'autres, perdant souvent leur énergie et leur expertise dans des querelles de leadership ; ce qui est de nature à les discréditer. S'ils veulent être considérés comme des partenaires crédibles, il faut qu'ils s'organisent mieux, qu'ils privilégient la compétence et la capacité de mobilisation dans une totale transparence de gouvernance.

LA RÉDACTION : *Croyez-vous dans cette « réforme » de l'ABN, et pourquoi ?*

JBB : Si je dis que je n'y crois pas, il ne me reste plus qu'à démissionner de mes fonctions actuelles. J'y crois parce que je ne vois pour l'instant aucune autre solution pour sauver le fleuve et nous ne pouvons pas continuer à le regarder se dégrader chaque jour sans rien faire. Le signal fort donné par les neuf chefs d'États et de gouvernements en avril 2004 à Paris par la signature de la vision partagée est un instrument pour revendiquer aujourd'hui un changement de mentalités et de pratiques à tous les niveaux. Il nous faut mobiliser plus et mieux et c'est pour cela que Eau Vive et d'autres organisations internationales, des acteurs de la coopération décentralisée soutiennent des projets concrets sur le terrain (construction de digues, aménagement de périmètres maraîchers, points d'eau, etc.) afin que les populations du bassin améliorent sur place leurs conditions de vie et restaurent l'espoir. ■

Commerce équitable au Forum social mondial (FSM) de Porto Alegre : de l'international au local

Du 26 au 31 janvier 2005, plus de 40 activités ont traité de commerce équitable au FSM. Non seulement dans une perspective de commerce international mais aussi en abordant les enjeux d'un commerce local solidaire. Car si certains acteurs croient qu'un commerce international équitable peut permettre de lutter contre la pauvreté, beaucoup d'autres, notamment en Amérique latine, démontrent au quotidien que le commerce solidaire local est porteur d'avenir pour des centaines de milliers de paysans et d'artisans.

Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires.

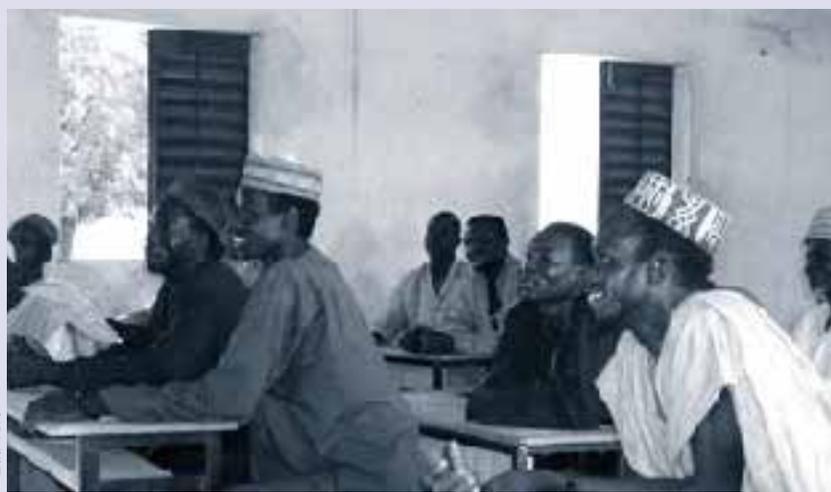
En prononçant la déclaration de Dakar en mai 2003, les représentants d'organisations paysannes et de producteurs agricoles de plus de 30 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ont décidé de coordonner leurs activités autour des négociations commerciales de l'OMC. Un site permet de consulter les travaux des organisations membres lors de leurs différentes rencontres (par exemple lors du pré-forum du Dakar agricole en février 2005), mais aussi de s'informer sur l'actualité des négociations commerciales : www.dakardeclaration.org

Le savoir local noyé dans l'eau

C'est le titre d'un article envoyé par Rosnert Alissoutin, juriste consultant lecteur de GDS vivant à Dakar. L'auteur y dénonce le droit moderne de l'eau qui, selon lui, tend à bouleverser un système traditionnel ancestral et des techniques villageoises qui auraient pu être adaptées et renforcées. Selon lui le droit coutumier devrait mieux inspirer les législateurs qui trop souvent « se contentent de copies maladroites des textes de la métropole ». À lire intégralement sur le site de l'Inter-réseaux, dans la rubrique « publication en ligne » : www.inter-reseaux.org

Le Sénégal au SIA ?

La recherche agricole sénégalaise, une société nationale et Ibrahima Ndiaye, représentant la direction de l'Horticulture, étaient au Salon de l'agriculture à Paris. Mais d'autres acteurs de la filière, en quête de débouchés et partenaires, qui devaient venir présenter leurs produits (melons, piments... et baobabs bonzaï recherchés sur le marché européen) n'ont pu venir, faute de visa. Comme des produits aussi restés aux frontières, faute de répondre aux normes... Illustration des mille embûches pour l'accès des pays du Sud à l'Europe...



© Eau Vive

L'irrigation en Afrique de l'Ouest : situation actuelle et stratégies de développement*

BIEN QU'AYANT TOUJOURS fait partie des priorités de la plupart des gouvernements, l'irrigation n'a pas rencontré un grand succès en Afrique de l'Ouest, surtout si on la compare à l'Asie du Sud et du Sud-Est. Mis à part le Nigeria et, à un moindre degré, le Mali, les surfaces cultivées sous irrigation sont restées marginales et les productions issues de ces surfaces n'ont que peu contribué à la satisfaction des besoins des populations. En effet, malgré un potentiel irrigable global estimé à plus de 10 millions d'hectares en Afrique de l'Ouest, moins de 10 % de ce potentiel sont effectivement irrigués aujourd'hui et il faudra un effort vigoureux pour doubler ce chiffre en vingt-cinq ans. Pourquoi cet échec relatif des politiques d'irrigation passées et quelles sont les nouvelles pistes à proposer pour rendre l'irrigation à la fois plus profitable et plus durable ? Après une description des politiques d'irrigation passées et une revue des problèmes des aménagements existants, cet article examine les nouvelles stratégies mises en oeuvre.

Les politiques d'irrigation passées.

Mis à part quelques cas particuliers, les premiers aménagements qui ont vu le jour en Afrique vers la fin de la période coloniale et au début des indépendances étaient de taille moyenne à grande, plusieurs centaines d'hectares au minimum. Ces grands aménagements étaient le plus souvent gérés par l'administration ou des sociétés paratatiques. Étant donné leurs résultats médiocres, leur développement a été fortement freiné depuis une dizaine d'années, les investissements se limitant le plus souvent à la réhabilitation d'anciens aménagements, sauf pour l'Office du Niger au Mali où les extensions ont recommencé récemment à la suite du succès des dernières réhabilitations et du transfert de certaines activités aux producteurs ou à des opérateurs privés.

Par la suite, au début des années 70, pour pallier les effets de la sécheresse,

les gouvernements ont suscité la création de périmètres villageois dans la vallée du Sénégal. Plus tard, ces périmètres ont également été développés dans la vallée du Niger au Mali. Là aussi, beaucoup de périmètres ont dû être réhabilités faute d'entretien des infrastructures et de renouvellement des équipements de pompage.

En complément, depuis une vingtaine d'années, on a commencé à mettre en valeur les bas-fonds dans tous les pays de la région. Les sols y sont souvent plus fertiles et mieux alimentés en eau. Une plus grande participation des populations a été alors requise dans la réalisation et la gestion des terres aménagées.

Tout dernièrement, l'irrigation d'initiative « privée », c'est-à-dire individuelle le plus souvent, s'est développée :

- de nombreux petits maraîchers assurent l'approvisionnement des villes, soit à partir de ceintures urbaines et péri-urbaines, soit à partir de zones de productions traditionnelles. Ces producteurs s'équipent pour la petite irrigation : forages à faible coût, pompes à pédales, micro-irrigation par goutte à goutte ;
- des investisseurs d'origine urbaine ou commerçante se sont lancés dans la production de fruits en « grandes » plantations autour des villes et de riz dans la vallée du Sénégal.

Pour finir, il faut signaler que les activités de conservation des eaux et des sols en zones non irrigables ont connu un très faible succès dans les années 60 où l'absence d'implication des populations a entraîné la

destruction rapide des infrastructures. Aujourd'hui, la participation des populations aux programmes est plus forte mais le rythme de ces programmes est relativement lent, quelques milliers d'hectares annuellement pour toute la région, malgré les besoins dus à la rapide dégradation des sols.

Les problèmes des aménagements existants. Qu'ils soient d'origine étatique ou d'initiative privée, presque tous les aménagements souffrent de problèmes tels qu'ils n'obtiennent pas souvent les résultats espérés, ou sont

même en partie abandonnés comme au Sénégal ou en Mauritanie :

- la conception, la construction et la gestion des grands aménagements étaient assurées par des organismes étatiques qui s'occupaient aussi de l'amont et l'aval de la production (approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation), voire de l'ensemble des services locaux, comme l'Office du Niger au Mali qui gérait ses propres écoles et dispensaires. Le coût de ces aménagements était très élevé puisque tout était conçu par des bureaux d'études étrangers et réalisé par des entreprises internationales. Les agriculteurs étaient déresponsabilisés pour la gestion et l'entretien des infrastructures et pour les opérations de production, d'où des redevances d'entretien et de gestion mal perçues tout en ne couvrant pas les coûts réels ;
- tout en répondant mieux à la demande des populations locales, les aménagements villageois avaient surtout un but social ; les surfaces données à chaque contribuable lui permettant seulement de survivre mais pas de se développer ; en plus, ces aménagements n'étaient pas toujours bien construits et donc pas durables ;
- les aménagements péri-urbains souffrent souvent d'insécurité foncière car ils sont situés sur des terrains constructibles ; en outre, ils utilisent fréquemment des eaux d'assainissement non traitées ou des nappes polluées.

D'autres problèmes sont communs à presque tous les aménagements :

- l'Afrique fabrique localement encore trop peu d'équipements d'irrigation et même des études simples sont encore souvent confiées à des bureaux d'études internationaux ;
- à l'exception des périmètres maraîchers et fruitiers, la production est fortement subventionnée, y compris pour les aménagements agro-industriels. Les gouvernements ont en outre encouragé la culture du riz pour laquelle l'Afrique n'offre que peu d'avantages comparatifs, surtout

* Cet article est un résumé d'une contribution initiale de 7 pages avec tableaux et graphiques de François Gadelles, disponible sur internet à l'adresse www.eieretsher.org/arid/RS_avri101/Session_2_fichiers%5CAvenir_Irrigation%5CcommunicationGadelleProspective2.htm#_ftn1

- ☉ dans la vallée du Sénégal où les besoins en eau pompée sont très élevés à cause de l'aridité du climat et où la consommation locale se porte vers le riz brisé, disponible à très bas prix sur le marché mondial ;
- tous les aménagements prenaient peu en compte les problèmes environnementaux à l'intérieur des périmètres (dégradation des sols par salinisation ou sodisation, maladies liées à l'eau, etc.) ou dans leur entourage (occupation des sols et relations avec les éleveurs transhumants, liaison avec l'aménagement global des bassins versants, etc.) ;
 - les projets prenaient peu en compte les phénomènes d'inégalités sociales ainsi que le rôle des femmes dans le processus de production et commercialisation.

Les nouvelles stratégies de développement de l'irrigation.

L'amélioration de l'irrigation passe d'abord par l'élaboration de stratégies nationales à moyen terme, 5 à 10 ans, qui doivent s'inscrire dans une politique globale de développement rural et de gestion des ressources en eau. Les stratégies récentes (Mali, Mauritanie) ont en commun :

- la volonté de faire participer les agriculteurs à la conception, au financement, à la réalisation et à la gestion des aménagements ;
- le désir de privilégier dans un premier temps les aménagements individuels ou pour petits groupes, y compris les bas-fonds (au détriment des moyens et grands périmètres jugés trop coûteux et peu performants) ;
- la prise en compte des coûts réels et

l'examen sans préjugé de solutions alternatives (production pluviale, importations), la priorité n'étant plus systématiquement donnée à une production céréalière peu compétitive mais à la rentabilité financière et économique des productions ;

- l'inclusion des préoccupations d'impact environnemental et de justice sociale dans la conception participative des aménagements ;
- le paiement par les bénéficiaires de la totalité des coûts d'entretien et de gestion ainsi que le remboursement partiel des coûts d'investissement, d'autant plus que les crédits étrangers, internationaux ou bilatéraux, seront de plus en plus rares pour financer des activités productives comme l'irrigation ;
- l'élimination des obstacles réglementaires et financiers aussi bien aux investissements d'irrigation proprement dits qu'à l'aval et l'amont (taxes sur les intrants et les exportations, formalités administratives, etc.), en particulier dans le cadre des projets de promotion de l'irrigation privée ;
- la volonté de promouvoir une recherche sur l'irrigation orientée par la demande des paysans ou des aménagistes et non plus par l'offre des chercheurs.

Sans le respect de quelques conditions (diminution des coûts de l'irrigation, accents sur le caractère durable des aménagements, augmentation des capacités nationales, etc.), l'agriculture irriguée ne pourra contribuer de manière significative à satisfaire les besoins agricoles de l'Afrique de l'Ouest de manière durable. ■

QUEL AVENIR POUR LE SECTEUR IRRIGUÉ EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA ?

UN TRAVAIL de « prospective de l'agriculture irriguée en Afrique subsaharienne »¹ a été conduit en 1998/99 à l'initiative de la coopération française. Pour bâtir des scénarios, les variables exogènes les plus influentes ont été sélectionnées. Ont été ainsi retenus :

- le poids et la qualité des organisations professionnelles agricoles et d'utilisateurs ;
- la place et le rôle de l'État (en particulier ses investissements en matière d'infrastructures hydrauliques et ses politiques agricoles, foncières, sociales, environnementales) ;
- le niveau de l'aide publique au développement et sa qualité (en particulier coordination entre les bailleurs de fonds).

Six scénarios contrastés ont ainsi été formulés, allant de la « catastrophe générale » quand toutes les variables évoluent mal à l'« optimisme » quand elles évoluent bien, avec des scénarios intermédiaires intitulés « libéralisme économique », « repli identitaire », « oligarchie » (dans ce cas quelques acteurs dominants liés à l'État tirent les ficelles), « dynamisme de la société civile » (celle-ci cherche à suppléer les carences de l'État et le manque d'appui extérieur).

Face à ces scénarios, il a été ensuite examiné quelles étaient les stratégies possibles pour que la coopération française assure au mieux son rôle à travers des choix cohérents en matière de domaines d'investissements (physique et/ou immatériels) et de mobilisation de financements adaptés (subvention et/ou prêt), de coordination des bailleurs de fonds, de type d'agriculture à encourager. Il peut être ainsi choisi une stratégie de dynamiques coordonnées d'appui au secteur irrigué reposant sur le financement d'investissements physiques et immatériels, dans le cadre de partenariats forts établis avec les parties concernées et d'une étroite coordination avec les autres bailleurs de fonds.

Jean-Claude Devèze, Agence française de développement (AFD)



1. Publié par le ministère français des Affaires étrangères (MAE) en 2000 dans la collection DGCIID « Documents et Réflexions ».

La gestion de l'eau dans les polders de Prey Nup : histoire d'un apprentissage collectif

Jean-Marie Brun, Gret. brun@gret.org

SITUÉS SUR LE LITTORAL CAMBODGIEN du golfe de Thaïlande, les polders de Prey Nup couvrent une superficie de 10 500 ha de rizières protégées des entrées d'eau de mer par près de 90 km de digues en terre. Le dispositif a été réhabilité depuis 1998 dans le cadre d'un projet du gouvernement cambodgien financé par l'Agence française de développement. Une réhabilitation qui a nécessité une organisation humaine adaptée. Retour sur la mise en place progressive d'une communauté d'usagers au rôle crucial.

Une gestion de l'eau a priori complexe. Chacun des six « casiers » que comprend la zone s'étend sur 600 à 2 300 hectares, pratiquement sans cloisonnement interne, et avec des écarts topographiques de 30 à 40 cm entre les zones les plus hautes et les parcelles les plus basses. La maîtrise de l'eau n'est que partielle : le périmètre ne comporte pas de réservoirs de stockage opérationnels en amont. Il permet seulement le drainage de l'excès d'eau. La mise en valeur consiste quasi exclusivement en une culture annuelle de riz, en saison des pluies.

On le devine, ces conditions font de la gestion de l'eau dans les polders un véritable défi.

L'absence de cloisonnement à l'intérieur de chacun des six polders est synonyme d'une impossibilité d'individualiser la gestion de la lame d'eau, parcelle par parcelle. Il faut donc que les exploitants se concertent pour définir un plan de gestion de l'eau consensuel, puis que chacun s'astreigne à un calage du cycle de culture en fonction de ce plan.

Création de la communauté des usagers des polders de Prey Nup (CUP) et modalités de concertation. Une organisation paysanne a été créée, la CUP, avec l'ambition de gérer l'ensem-

ble du périmètre. La CUP compte près de 15 000 membres, lesquels ont élu un représentant par village (soit 43 représentants villageois pour l'ensemble des 6 polders) et 6 « présidents de polders ». En 2001, au début de la première campagne de mise en eau des polders, les « assemblées de polder » (qui regroupent les représentants villageois d'un même polder et le président de polder) se réunissent pour élaborer un plan directeur de gestion de l'eau en quatre étapes :

- 1) Délimitation de zones homogènes : le polder est cartographié en croisant les données des relevés topographiques et la connaissance du terrain des représentants.
- 2) Description des calendriers culturels dans chaque zone : pour chacune des zones, on caractérise les pratiques habituelles des paysans : durée des cycles de cultures, dates auxquelles sont généralement mises en œuvre les différentes opérations culturales.
- 3) Identification des niveaux d'eau compatibles avec les activités culturales, pour chaque zone et par tranche de temps : pour chaque zone, on dispose d'un calendrier culturel type, et on peut donc estimer la fourchette dans laquelle devrait se situer le niveau d'eau aux différentes étapes de l'itinéraire technique.
- 4) Mise en cohérence de l'ensemble : représentation des zones et des niveaux d'eau souhaités sur un transect¹ par tranche de 15 jours environ. Cette étape est cruciale, car c'est à ce moment qu'ont lieu la négociation et les arbitrages qui permettent de définir un niveau d'eau acceptable par tous. En général, on arrive à trouver un compromis. Mais celui-ci se traduit en réalité par une prise

de risque plus ou moins importante pour les paysans, dans un contexte où la maîtrise de la lame d'eau² n'est que très partielle.

La mise en œuvre de la gestion de l'eau au quotidien : un apprentissage « sur le tas ». À partir de ce moment, c'est le président de polder qui a la charge de la mise en œuvre du plan de gestion de l'eau. Il dispose d'un ou deux aiguadiers³ qui sont chargés de relever la cote de la lame d'eau en différents points et d'ouvrir ou fermer les vannes sur ordre du président de polder. Si des incohérences apparaissent lors de la mise en œuvre des plans, ou si les conditions requièrent des mesures exceptionnelles, le président de polder garde la possibilité de convoquer à nouveau l'assemblée de polder pour réviser le plan de gestion ou prendre les mesures *ad hoc*. La tâche est délicate, car les présidents de polders ne disposent d'aucune référence.

En 2001, lors de leur « baptême du feu », les responsables de la CUP sont confrontés à une année difficile, marquée par des événements climatiques assez extrêmes : très fortes pluies en juin, août et octobre, puis début précoce de la saison sèche. Cette première année n'est pas une réussite. La production est pénalisée successivement par une inondation excessive, puis par une sécheresse en fin de cycle. Les travaux de réhabilitation en cours accroissent les difficultés de gestion de l'eau dans les polders. Au final, à la fin de cette première saison, les rendements moyens sont de l'ordre de 1,6 tonne de paddy par hectare. Sensiblement identiques à ce qu'ils étaient avant la réhabilitation des polders. La CUP fait face à une crise de confiance de la part de ses membres et est blâmée par les autorités locales.



© Projet Prey Nup, Gret

1. Représentation en coupe d'un terrain mettant en évidence les différences de niveaux topographiques et l'occupation des sols selon les niveaux (cultures, habitat, forêt, parcours, etc.).

2. Hauteur à laquelle se situe le niveau de l'eau

3. Ouvrier de l'eau.

Après des premiers pas difficiles, un gain de confiance et un impact très net. Avec l'appui de l'équipe du projet, les élus de la CUP analysent les raisons de cet échec et en tirent les leçons. Ils ont observé le comportement de la lame d'eau et savent mieux anticiper l'évolution des niveaux. Ils ont aussi identifié des failles dans le dispositif technique lui-même : les relevés topographiques présentent des erreurs (qui sont rectifiées), les batardeaux⁴ mis en place pendant la construction des ouvrages n'ont pas toujours été complètement rasés et font obstacle au drainage. Les digues de cloisonnement entre les polders doivent être rehaussées.

En 2002, la CUP innove. D'abord au stade de la préparation des plans de gestion de l'eau, en ouvrant la concertation à davantage de personnes ressources, susceptibles d'apporter une connaissance plus fine des contraintes micro-locales. Ensuite en améliorant les outils de suivi et d'aide à la décision. D'un suivi basé sur un relevé des cotes de la lame d'eau au niveau des canaux (ce qui peut être trompeur, car les éventuelles pertes de charges entre les parcelles situées au centre du

4. Barrage provisoire ou obstacle installé temporairement pour retenir l'eau.

polder et celles proches des canaux ne sont pas intégrées), les présidents de polders intègrent à leur tableau de bord des relevés du niveau d'eau réellement constaté dans les parcelles. Les outils de communication des plans de gestion de l'eau aux usagers sont également améliorés.

Par la suite, d'autres améliorations sont introduites progressivement. Par exemple, une séance de relecture critique des résultats de la saison précédente est organisée au niveau des assemblées villageoises, avec tous les membres, ce qui permet d'avoir une vision plus complète des contraintes et des besoins, et de dresser un bilan du service rendu par la CUP.

Ces efforts portent leurs fruits. La CUP maîtrise mieux son sujet. Les récoltes sont meilleures en 2002, et atteignent des records en 2003, en même temps que les terres abandonnées sont remises en culture (Cf. graphique).

Assurer la pérennité du dispositif, un défi pour tous. Aujourd'hui, l'organisation mise en place semble avoir fait la preuve de sa capacité à gérer l'eau. Pour autant, peut-on dire que l'avenir des polders de Prey Nup est assuré ? Pas encore. Quelques caps importants restent à franchir.

La maîtrise technique de la gestion

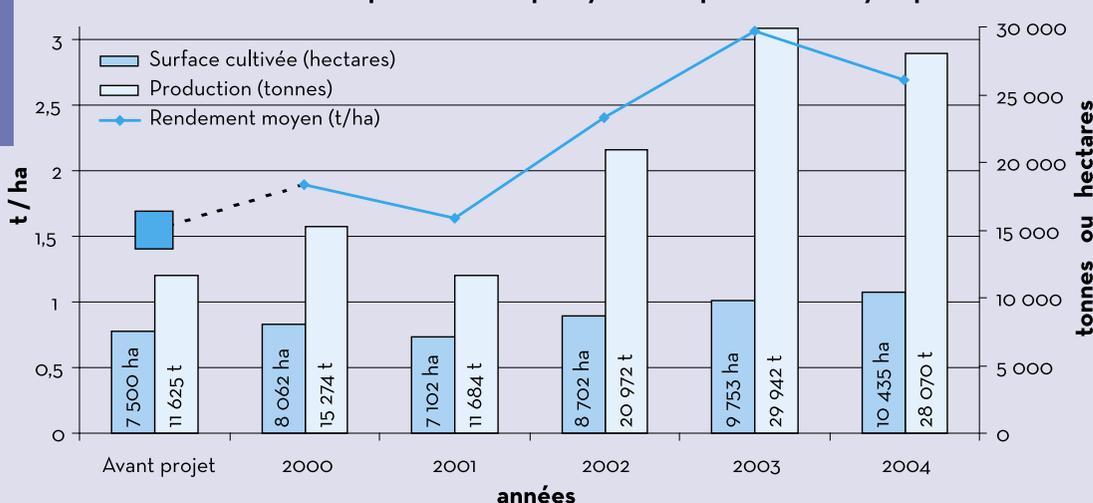
de l'eau semble acquise. Actuellement, le développement d'une petite équipe de salariés employés par la CUP est un facteur de stabilisation de cette compétence. Les savoir-faire ne sont plus seulement maîtrisés par les représentants, ce qui réduit le risque d'une érosion massive des compétences lors du renouvellement des élus.

La préservation de ces compétences requiert aussi des moyens financiers, afin d'assurer une rémunération compétitive des salariés, et une indemnisation correcte des élus. Mais surtout, c'est la maintenance des infrastructures qui représente le principal poste budgétaire de la CUP. Actuellement, la participation des usagers est relativement satisfaisante (avec un taux de recouvrement des redevances d'environ 85 %, soit plus de 55 000 dollars US collectés en 2004)... mais à moyen terme, un accroissement important du budget est nécessaire pour assurer l'entretien. L'augmentation du tarif et la résolution des impayés (dans un système qui, techniquement, ne permet pas d'exclure du service ceux qui jouent les « cavaliers seuls ») sont les deux principaux défis que la communauté des usagers des polders doit maintenant relever. La solidité de l'appui des autorités publiques sera, à cet égard, un facteur déterminant. ■

Pour plus d'informations : Brun J.-M., Fontenelle J.-Ph., *Flexibility, Long Term Commitment and Multi-Stakeholder Involvement: Lessons Learned from the Prey Nup Polders Rehabilitation Project*, in *First South East Asia Water Forum proceedings (vol. 2)*, pages 444-452, Thailand Water Resources Association and GWP-SEARWP, Nonthaburi, 2003.

Kibler J.-F., Perroud C., *Vers une cogestion des infrastructures hydro-agricoles - construction associative et réhabilitation de polders : l'expérience du projet Prey Nup au Cambodge*, Gret, collection études et travaux, Paris, 2004, 319 pages (cf. kiosque de *Grain de sel* n° 29).

Évolution de la production de paddy dans les polders de Prey Nup



Redéfinir les règles de gestion de l'eau au sein d'un périmètre irrigué : l'exemple des systèmes irrigués paysans d'Urcuquí, Équateur

Christelle Chevignon (VSF-Cicda) et Frédéric Apollin, directeur des programmes (VSF-Cicda) f.apollin@avsfs.org

SITUÉ ENTRE 2300 ET 2800 M D'ALTITUDE dans le nord des Andes équatoriennes, le canton d'Urcuquí est rural : la grande majorité de ses habitants est composée de petits paysans qui vivent principalement de l'agriculture. Ce territoire bénéficie de conditions avantageuses : un climat tempéré, des sols fertiles, une disponibilité d'eau pour l'irrigation, enfin un accès facilité aux marchés régionaux des villes voisines. Pour autant, la gestion de l'eau ne se passe pas sans heurts, d'où les tentatives de définition de règles plus justes acceptées par tous.

UNE ÉTUDE MENÉE dans les années 90¹ a démontré que la longue tradition d'irrigation dans ce canton s'est forgée sur de très fortes disparités et inégalités quant à l'accès et la distribution de l'eau. Quarante-vingt pour cent des ressources hydriques utilisées pour l'irrigation sont en effet mobilisées par moins de 20 % de la population à travers le système des « haciendas » ou grandes propriétés. L'étude de l'unique système paysan sur les 28 systèmes irrigués recensés montre également l'iniquité des droits d'accès à l'eau entre les descendants des fondateurs du canal en 1582² et droits communs. Une distribution non seulement socialement inégale mais surtout inadaptée aux besoins des 350 usagers concernés.

1. Étude du fonctionnement de l'irrigation traditionnelle dans les Andes équatoriennes, IRD et Institut équatorien des Ressources hydriques (INERHI).
2. Le canal « Grande o de Cacique » a été creusé en 1582. La répartition de l'eau se réalisait alors entre 12 « Caciques », chefs de communautés indiennes, sur la base d'un droit d'eau d'un jour sur la moitié du débit capté par le canal et ce, 6 jours par semaine; le septième jour, le droit d'eau revenait au curé de la paroisse en reconnaissance de son rôle de médiation dans l'instauration du système. Les droits des Caciques ont perduré jusqu'à présent sous la forme d'un tour spécifique tous les quinze jours avec la totalité du débit.
3. Projet mis en œuvre par le Cicda, ONG française aujourd'hui intégrée à l'association Agronomes et vétérinaires sans frontières en alliance avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), cofinancé par la Commission européenne, la Coopération française et le Comité français pour la solidarité internationale.

C'est dans ce contexte qu'est initié en 1994 le projet « réhabilitation des systèmes irrigués d'Urcuquí-San Blas » (projet RIEGUS³), à la demande des dirigeants de l'association d'irrigants du système « Grande o de Caciques ». Dès le départ, le projet a adopté une approche centrale : la « gestion sociale de l'eau » (voir ci-contre).

L'ensemble des stratégies et méthodologies développées repose sur le principe selon lequel au-delà des intérêts économiques directement liés à la production agricole irriguée, un équilibre fragile s'est historiquement constitué pour la distribution de la ressource sur la base d'un jeu complexe de relations familiales, de dépendance, de clientélisme, etc. Mais cet équilibre n'est pas statique. Dans des situations de surcroît de pression sur la ressource, les tensions et conflits générés rendent la prise de décisions garantissant le bon fonctionnement du système dans l'intérêt général de tous les usagers et leur application d'autant plus difficiles.

Bien que la disponibilité en eau pour l'ensemble des 350 usagers du canal « Grande o de Caciques » soit assurée, sa répartition et distribution est ainsi devenue problématique au fil des ans. Le tour d'eau entre usagers et quartiers se déroulant sur plus d'un mois ne permet pas d'assurer l'irrigation normale des parcelles de maïs ou de haricot, ainsi que l'installation d'autres cultures à haute valeur ajoutée (fruits, légumes), souvent plus gourmandes en eau et plus sensibles à la sécheresse. Des jeux de pouvoir interne, les relations familiales et les faiblesses des associations d'irrigants ont permis l'inscription exagérée de droits d'eau pour certains usagers qui expliquent l'iniquité existante de répartition des droits. Surgissent alors des conflits de plus en plus fréquents entre usagers, ➔

LA GESTION SOCIALE DE L'EAU

LA GESTION SOCIALE de l'eau considère qu'un système d'irrigation est une construction technique et sociale, pour laquelle les irrigants définissent collectivement :

- les normes d'accès et de distribution de l'eau, ainsi que les droits et obligations que tous doivent respecter pour conserver l'accès à la ressource en eau (travaux collectifs d'entretien, participation aux réunions, paiement d'une redevance, etc.);
- une infrastructure physique qui réponde aux normes établies et à la gestion de l'eau définie de manière collective;
- un type d'organisation capable de veiller au respect des normes établies (l'autorité hydraulique).

Les normes établies, l'infrastructure construite et l'organisation doivent permettre aux irrigants et à leurs organisations de promouvoir les systèmes de production les plus adaptés aux intérêts des familles paysannes et à l'intérêt national, de même qu'un développement durable quant à l'usage et la conservation des ressources naturelles.

Cette démarche implique la mise à disposition des acteurs locaux de toutes les informations leur permettant de réaliser les choix technico-économiques de production le mieux adaptés à ces intérêts. ■

secteurs d'irrigation, et les dirigeants de l'organisation, qui ont de plus en plus de difficultés pour exercer leur autorité.

L'objectif premier du projet fut donc de réorganiser de manière consensuelle la distribution de l'eau entre secteurs et usagers pour arriver à augmenter la fréquence d'irrigation à quinze jours avec des débits adaptés. Mais cette proposition impliquait aussi de réduire les droits d'eau de beaucoup d'usagers. Des droits élevés avaient permis aux usagers d'adopter des pratiques d'irrigation moins contrôlées à la parcelle. Certains usagers considéraient ces droits comme une plus-value économique pour leurs terrains. Enfin les droits des « Caciques » étaient intouchables car ils constituaient aussi la preuve de l'antériorité d'usage de l'eau par les paysans et donc une forme de défense des droits d'eau pour le futur.

Les principes d'intervention et activités fondamentales suivants ont ainsi

été appliqués :

- le projet a signé avec les associations d'irrigants un accord déterminant l'entière et unique responsabilité de l'assemblée générale d'usagers quant à la prise de décisions relatives à la réhabilitation de l'infrastructure du système et aux modifications de droits d'eau et du tour d'eau, le Cicda n'ayant qu'un rôle de médiation, de conseil technique et d'aide au financement des propositions. Le rôle de ce médiateur extérieur est avant tout de proposer une gamme de diverses solutions techniques (réhabilitation du réseau physique) et de scénarios de réforme du tour d'eau et de modification des droits;
- des espaces de dialogue permanent, de planification, coordination et suivi ont été créés, avec des réunions mensuelles auxquelles participaient des responsables élus pour représenter les secteurs;
- une stratégie de communication vers les usagers a été mise en place à travers des bulletins d'information écrits, visuels (maquettes) et radio;
- des échanges de paysans à paysans avec d'autres systèmes d'irrigation furent systématiquement organisés afin de donner aux usagers et dirigeants des références sur d'autres modes de gestion et de les amener à questionner leurs propres pratiques;
- les négociations entre usagers, secteurs et dirigeants sur les scénarios de changement de droits et tour d'eau s'accompagnèrent d'un investissement important pour la réhabilitation, la construction et l'adéquation d'ouvrages hydrauliques. Les associations d'irrigants ont été responsabilisées sur la prise de décision et l'exécution des ouvrages et la gestion d'un fond d'investissement cofinancé par les usagers;
- une réforme des statuts de l'organisation et de son règlement interne est venue formaliser les décisions prises et validées. Les dirigeants comme les usagers furent formés aux principaux outils de gestion

d'un système d'irrigation.

Au cours des quatre années de cette intervention, certaines propositions ont été rapidement acceptées. D'autres ont rencontré des réticences, du fait de l'ampleur du changement technique et social qu'elles impliquaient. Le scénario finalement choisi par les usagers fut de réformer le tour d'eau en abaissant les droits d'eau trop élevés à 4 heures par hectare, et mettre à l'essai cette nouvelle distribution dans un secteur d'irrigation volontairement choisi comme conflictuel et problématique. Cet essai a été suivi au jour le jour par l'équipe-projet avec les dirigeants, en communiquant de manière

permanente avec les usagers pour écouter leurs suggestions et répondre à leurs critiques. Il a constitué un précédent qui a permis, par la suite, une diffusion plus facile aux autres secteurs de l'intérêt et de la

possibilité concrète du changement proposé. Il a renforcé l'organisation comme autorité hydraulique.

L'application par les usagers d'une nouvelle répartition de l'eau d'irrigation, aujourd'hui fonctionnelle, a non seulement permis d'éliminer le principal facteur limitant la production — avec augmentation des rendements des cultures traditionnelles et introduction de cultures à haute valeur ajoutée — mais a surtout permis une re-homogénéisation des droits d'irrigation et donc de l'accès à l'eau entre les différents usagers du système.

Les stratégies et méthodologies utilisées ont été capitalisées et largement diffusées auprès d'autres acteurs publics et privé et ont « fait école » en Équateur sur ces approches de gestion sociale de l'eau et de revalorisation de l'irrigation paysanne. ■

« GESTION SOCIALE DE L'EAU ET

REVALORISATION DE L'IRRIGATION

PAYSANNE, DEUX PILIERS POUR

PLUS D'ÉQUITÉ »



Les forages, menaces pour l'équilibre des zones pastorales de la corne de l'Afrique ?

Abukar O. Abikar et Philippe Carette. Groupe africain de référence sur l'eau (GRAE, African Reference Group on Water, ARGOW)¹

EN L'ABSENCE d'interventions extérieures et de pratiques étrangères, les sociétés nomades traditionnelles tendent à vivre en harmonie avec l'environnement naturel. Les leçons apprises des expériences passées suggèrent néanmoins que les acteurs du développement ne sont pas parvenus à comprendre cette réalité. Le résultat étant que les interventions des dernières décennies ont appauvri les sociétés pastorales de la corne de l'Afrique en déstabilisant leurs capacités locales d'adaptation aux rudes conditions du milieu.

LES SYSTÈMES TRADITIONNELS de gestion des ressources des sociétés pastorales de la corne de l'Afrique est profondément enraciné dans un savoir social, culturel, économique et pratique. Les populations nomades l'ont adopté du fait des dures conditions de l'environnement aride et semi-aride dans lequel elles vivent, et de leur style de vie. Un nomadisme qui s'avère la meilleure sinon l'unique façon de survivre dans cet environnement hostile. Le nomadisme est basé sur un calcul complexe qui prend en considération les facteurs externes et internes affectant différents aspects de la vie des populations et intègre les expériences du passé avec les besoins du présent et du futur. La mobilité pastorale n'est pas exclusivement basée sur l'identification et la recherche d'eau et de pâturages verts pour les nomades et leur bétail, mais reflète des mécanismes visant à faire face aux hostilités ethniques et aux catastrophes naturelles, incluant la résolution des conflits.

Les forages privent les peuples pastoraux de leurs moyens de subsistance. Du fait de leur permanence, les forages invitent souvent à l'installation, ce qui met fin à la mobilité traditionnelle du bétail ainsi qu'aux systèmes saisonniers de pâture. Un tel phénomène sous-estime l'importance de l'environnement naturel qui fournit la base de moyens de subsistance durable des sociétés pastorales de la région de la corne de l'Afrique. Les impacts négatifs des forages sont nombreux :

- *Complication technique.* La sophistication technique des forages et les techniques spécifiques et compétences requises pour leur entretien, qui n'existent pas dans les zones pastorales, les rendent non adaptés aux

sociétés pastorales mobiles;

- *Les forages changent les modes de pâture traditionnels.* Dans le passé il existait des zones de pâture clairement définies au gré des saisons (saison sèche et saison des pluies), respectées par les sociétés pastorales. Simple résultat de la sédentarisation, le bétail est désormais gardé en permanence dans des zones relativement restreintes de pâturage de toute saison. Les zones de pâture n'ont alors plus que très peu, voire pas, de temps en « repos »;

- *Les forages restreignent la mobilité pastorale.* Les dynamiques de gestion des ressources pastorales principalement basées sur la mobilité permanente représentent d'importantes stratégies qui visent à répondre aux besoins du bétail. L'utilisation démesurée de terres de pâtures limitées a contribué à une diminution du couvert végétal et une érosion massive de l'eau et des sols dans

la région. L'accès réduit aux pâtures a aussi affecté négativement la productivité du bétail en termes de viande et de lait;

- *Les forages constituent une charge financière pour les sociétés pastorales locales.* Les coûts élevés liés à l'installation et à la maintenance des forages, couplés avec la faiblesse des prix du marché du fait de la perte de poids des animaux vivants et au paiement de l'eau du forage constituent un poids financier pour les sociétés pastorales pendant les saisons sèches et les sécheresses périodiques si couramment répandues;

- *Les installations de forages encouragent la migration des jeunes pasteurs vers les villes et les petits centres.* Dans des circonstances normales, les pasteurs exportent leurs surplus vers les concentrations urbaines et péri-urbaines. Avec l'apparition des forages dans les zones pastorales et l'afflux de jeunes pasteurs dans les camps



© Anthony Mwangi, GRAE-ARGOW

1. Cet article est un résumé de la traduction, par la rédaction, d'un texte original anglais disponible sur le site de Grain de sel (www.inter-reseaux.org).

permanents, le système de surplus de production des sociétés pastorales s'est peu à peu transformé en déficit. En plus de tous les facteurs mentionnés, le manque de force de travail a affecté négativement les productions pastorales dans la région concernée.

Quelles alternatives ? Pendant des siècles, les sociétés africaines se sont elles-mêmes gouvernées et ont géré leurs ressources de façon durable. En fonction de la nature de l'environnement dans lequel elles vivent et s'adaptent, chaque société africaine a développé un panel de connaissances, savoir-faire, techniques et compétences en relation avec la gestion de leurs ressources dans un contexte spécifique.

À travers le groupe de travail Eau d'Afrique de l'Est, le GRAE a lancé une série de dialogues, évaluations et documentation des pratiques et systèmes de gestion efficaces qui assurent l'appropriation, le droit et l'utilisation des ressources communes y compris l'eau, la pâture et la terre, traduites dans une série de livrets sur les contrats sociaux sur l'eau.

Ce travail fait partie d'une stratégie plus large qui vise à engager les ministères et départements des gouvernements et bailleurs de fonds concernés pour qu'ils reconnaissent et respectent le mandat des communautés locales sur les thèmes relatifs à l'utilisation, au développement et à la gestion de l'eau.

Le GRAE. Le Groupe africain de référence sur l'eau a été créé début 2003 à Nairobi (Kenya) dans le cadre de la préparation est-africaine au troisième sommet mondial de l'eau de Kyoto (Japon). C'est une plate-forme continentale qui mobilise et lie les expertises et savoirs africains sur les sujets relatifs à l'eau et à la gestion des ressources naturelles à différents niveaux et catégories des sociétés africaines, société civile, gouvernements, instances non-gouvernementales, organisations de base, institutions. Son objectif principal est de mettre au point un agenda africain du développement et de la gestion de l'eau, et de s'engager dans des initiatives de plaidoyer en faveur de cet agenda. ■

Sur internet... une sélection de sites à consulter

www.oieau.fr L'office international de l'eau réunit des organismes publics et privés impliqués dans la gestion et la protection des ressources en eau, en France, en Europe et dans le monde.

www.h2o.net H2O est une association qui, en actualisant très régulièrement son site internet, couvre l'ensemble du secteur de l'eau en proposant des articles sur l'actualité, des dossiers thématiques, etc.

www.thewaterpage.com Site généraliste qui présente un tour d'horizon des différentes problématiques et sujets liés à l'eau (en anglais uniquement).

www.abn.ne Site de l'autorité du bassin du Niger.

www.omvs.org Site de l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

www.riob.com Le réseau international des organismes de bassin est en contact avec différents organismes de bassin à travers le monde. Il anime des réseaux régionaux et thématiques, et propose articles et publications en ligne.

www.fao.org/ag/agl/aglw/aquastat/regions/africa/indexfra.stm Aquastat : Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture, reprend des informations variées (ressources en eau ; prélèvements ; potentiel d'irrigation et contrôle de l'eau ; cultures irriguées et taux d'utilisation des superficies équipées ; environnement et santé ; cartes) pour 53 pays d'Afrique. Une mine d'informations.

www.eieretsher.org/arid/RS_avri101/session_2_fichiers%5CAvenir_Irrigation%5CCommunication_ade11eProspective2.htm#_ftn1

Article l'avenir de l'irrigation en Afrique de l'Ouest (par François Gabelle). Version intégrale du résumé publié dans le dossier.

www2.irc.nl/1gfr/index.html Le site du centre international de l'eau et de l'assainissement (IRC) propose information, documentation, publications et formations pour favoriser l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays du Sud.

www.psiru.org Ce site est animé par un groupe de recherche sur la privatisation et la restructuration des services publics dans le monde (eau, énergie, déchets et santé). De nombreux rapports et études sont téléchargeables (en anglais uniquement)

www.wsp.org Le Programme eau et assainissement (WSP) est une organisation internationale qui vient en appui auprès des pays du Sud pour les appuyer dans la définition de stratégies et de politiques pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

www.iwmi.cgiar.org L'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI) est un organisme international de recherche. Ses travaux portent sur l'utilisation de l'eau en agriculture et sur les besoins en eau des pays en voie de développement.

www.worldwatercouncil.org

Site du Conseil mondial de l'eau qui fournit toutes les informations relatives au prochain forum mondial de l'eau qui aura lieu à Mexico en 2006.

Programme Solidarité Eau
32 rue Le Peletier, 75009 Paris
tél. : +33 (0)153 34 91 20 fax : +33 (0)153 34 91 21
courriel : pseau@pseau.org www.pseau.org

Inter-réseaux - développement rural
32 rue Le Peletier, 75009 Paris
tél. : +33 (0)142 46 57 13 fax : +33 (0)142 46 54 24
courriel : inter-reseaux@inter-reseaux.org
www.inter-reseaux.org

Co-rédacteurs en chef : Guillaume Aubourg (la lettre du pS-Eau) et Anne Perrin (Grain de sel)

Merci à tous les contributeurs, dont les noms figurent au bas de chaque article. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent aucunement les positions de l'IR ou du pS-Eau.

Photo de couverture : X. Le Roy, IRD
Conception graphique, mise en œuvre : Bureau Issala
Photogravure, impression : IMB, 14400 Bayeux
Dépôt légal : mars 2005 **ISSN : 1274-3895**